

Guide de labellisation Génération 2024

Table des matières

1. Formulaire de labellisation/renouvellement de labellisation.....2
2. « Tuto » d'aide à la demande de labellisation/de renouvellement de labellisation..9
3. Cahier des charges du label Génération 2024.....17
4. Modèle de diplôme **signé par la rectrice/le recteur**.....27
5. Flyer explicatif du label Génération 2024.....28



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LABELLISATION GÉNÉRATION 2024

**ÉTABLISSEMENTS
D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**



Dossier de demande de labellisation

Cliquez ici pour déposer votre dossier :

→ demarches-simplifiees.fr/commencer/generation2024superieur



contact — generation2024@enseignementsup.gouv.fr

Pour commencer

Créez votre compte (il n'est pas recommandé de rentrer par votre identifiant personnel France connect) par rapport au dépôt officiel du dossier par la présidente/le président, la directrice/le directeur de l'établissement et de sorte à faciliter le suivi/historique du dossier.

1. — Créer vos identifiants avec le courriel officiel de l'établissement et choisissez votre mot de passe – cliquez sur votre lien d'activation dans la boîte mail (vérifier éventuellement les spams).
2. — Connectez-vous sur démarches simplifiées puis cliquer si vous souhaitez une aide pour la constitution du dossier en haut à droite sur l'onglet « Inviter une personne à modifier ce dossier ».

- 1^{re} demande : remplir tout le dossier sauf la partie « suivi de l'impact de la labellisation dans le cadre du renouvellement ».
- Renouvellement : pensez à remplir la partie « suivi de l'impact de la labellisation dans le cadre du renouvellement » plus PJ dossier précédent et compléments.

Nom de l'établissement* :

Académie :

Numéro UAI/RNE (Aide → education.gouv.fr/pid24301/annuaire-accueil-recherche.html) :

Commune :

Votre commune est-elle labellisée « Terre de jeux 2024 » ? (Oui/Non/NSP) :

Prénom – Nom

de la présidente/du président, de la directrice/du directeur l'établissement :

Prénom - Nom de la correspondante/du correspondant Génération 2024 :

Fonction :

Courriel de la correspondante/du correspondant

Génération 2024 de l'établissement :

Téléphone de la correspondante/du correspondant :

Validation de la demande par le conseil d'administration.

Oui/Non*

Date CA :

Prénom – Nom du correspondant étudiant correspondant G 2024 :

Courriel du correspondant étudiant :

Téléphone du correspondant étudiant :

Description du projet pédagogique et sportif Génération 2024

En référence au cahier des charges du **label enseignement supérieur**.

Questions clés : Quoi? Pourquoi? Quand? Comment? Sous quelle forme? Qui? Avec qui? Où?

Il ne s'agit pas d'être dans une exhaustivité complète de réponse aux différentes exigences, vous montrerez l'impact effectif ou souhaité de l'action sportive, artistique ou culturelle sur le projet éducatif de l'établissement.

- Les deux premiers objectifs doivent être investis obligatoirement dans le plus grand nombre d'exigences.
- Le troisième objectif s'adresse aux établissements accueillant des sportifs de haut niveau engagés et souhaitant le développer dans les années suivantes.
- Le quatrième objectif ne concerne que les établissements propriétaires de leurs installations sportives.

Pour les demandes de renouvellement de label, veuillez compléter le champ : suivi de l'impact de la labellisation dans le cadre du renouvellement.

Quels objectifs développez-vous?

- Objectif n°1 : développer des projets structurants avec les clubs sportifs locaux.
- Objectif n°2 : Participation aux événements promotionnels olympiques et paralympiques.
- Objectif n°3 : Adapter le parcours des sportifs de haut-niveau (dont jeunes en situation de handicap).
- Objectif n° 4 : Mettre à disposition des équipements sportifs existants dans l'enceinte de l'établissement aux associations sportives et entreprises locales.

Objectif 1 — Développer des projets structurants avec les clubs sportifs du territoire

Si oui, préciser ci-dessous (rappel des exigences du cahier des charges - annexe 1) :

- 1.1** Organiser un événement commun.
- 1.2** Réaliser une information de l'offre sportive fédérale, universitaire et des SUAPS sur le territoire.
- 1.3** Informer sur les pratiques de sport de nature dans l'environnement de l'établissement.
- 1.4** Informer sur les événements sportifs locaux.
- 1.5** Faciliter l'engagement dans la vie associative et sportive locale.
- 1.6** Signer une convention entre l'établissement et des clubs de l'environnement sur des actions de partenariats.
- 1.7** Proposer des stages dans le cadre du cursus étudiant.
- 1.8** Mettre en place de formation pour les acteurs des clubs environnants.
- 1.9** Co-animer/co-construire des événements sportifs locaux ou des formations.
- 1.10** Autres actions à faire valoir sur cet objectif.

Actions réalisées - projetées / calendrier

Par exemple (cf. annexe 1 cahier des charges p.5), préciser : 1. Organiser un événement commun : nom du club - comité - association sportive - organisme artistique et/ou culture : description de l'événement ; 3. Signer une convention entre l'établissement et des clubs : pour quel dispositif ou événement ? 4. autres.

Objectif 2 — Participation aux événements promotionnels olympiques et paralympiques

2.1 Participation de l'établissement aux 3 événements liés à la labellisation (choix multiples) :

- a. Journée inter/nationale du sport universitaire (JISU/JNSU) du 20 septembre.
- b. Semaine olympique et paralympique SOP.
- c. Journée olympique du 23 juin.
- d. Journée paralympique en octobre.
- e. Autre(s) événement(s) territorial(aux).

Si oui, décrire vos actions sur ces 3 événements (actions, disciplines, partenaires, etc.) :

Si oui, préciser ci-dessous (rappel des exigences du cahier des charges – annexe 1) :

- 2.2** Organisation et/ou participation à des actions inscrites dans le calendrier des grands événements promotionnels olympiques et paralympiques (quatre temps forts annuels).
- 2.3** Développement et valorisation de recherches scientifiques ou d'innovations technologiques menées au sein de l'établissement en lien avec l'olympisme et le paralympisme.
- 2.4** Participation sur ces événements validée et valorisée dans les cursus.
- 2.5** Implication des dispositifs de bibliothèque ou de communication dans la préparation et communication sur les événements.
- 2.6** Intervention des sportifs olympiques et paralympiques inscrits dans l'établissement sur les différents événements.
- 2.7** Organisation de manifestations scientifiques sportives ou de vulgarisation pouvant accroître l'audience des événements promotionnels olympiques et paralympique.
- 2.8** Autres actions à faire valoir sur cet objectif.

Actions réalisées – projetées / calendrier

Par exemple, préciser :

- Mobilisation des équipes impliquées dans l'animation des APS.
- Participation des étudiants aux actions et événements (conception, organisation, mise en œuvre).
- Reconnaître les compétences acquises dans l'engagement local (supplément au diplôme explicité dans le chapitre 6.1).
- Mise en place d'événements estudiantins (rencontres, congrès, tables rondes, etc.).

Par exemple, en lien avec les collectivités labellisées « Terre de jeux ».

Déclaration Semaine olympique et paralympique SOP sur la plateforme Génération 2024

Pour valoriser votre action, il est important de la déclarer chaque année en décembre sur :
→ generation.paris2024.org/semaine-olympique-et-paralympique

Ce qui vous permettra de recevoir du matériel pédagogique et au besoin facilitera la visite d'un sportif dans votre établissement.

Objectif 3 — Adapter le parcours des sportifs de haut-niveau (dont jeunes en situation de handicap)

Si oui, préciser ci-dessous (rappel des exigences du cahier des charges – annexe 1) :

- 3.1** Admission spécifique dans les établissements.
- 3.2** Organisation de l'emploi du temps (prise en compte des contraintes liées aux entraînements, stages et compétitions) et priorité dans le choix des groupes des travaux pratiques et des travaux dirigés.
- 3.3** Aménagement des examens (modalités de contrôle des connaissances, adaptation du calendrier des examens).
- 3.4** Aménagement de la durée des cursus.
- 3.5** Accompagnement personnalisé (tutorat, cours de soutien, etc.).
- 3.6** Nomination d'un enseignant référent, chargé du suivi des SHN et sportifs (ives) ayant une pratique sportive d'excellence ou d'accession au haut niveau.
- 3.7** Autres actions à faire valoir sur cet objectif.

Actions réalisées – projetées / calendrier

Par exemple, préciser :

- Adaptations spécifiques ou innovantes des moyens pédagogiques aux étudiants à besoin particulier.
- Reports de notes et dispositifs spécifiques d'évaluation.
- Formations à distance.
- Collaborations avec des établissements universitaires.
- Aides aux recherches de logement.
- Aides administratives et pédagogiques sur les démarches internes.
- Création d'un livret individuel de compétences spécifiques et transversales pour les SHN/PPF.
- Inscription de compétences spécifiques au supplément au diplôme.
- Constitution de groupes d'échange et d'entraide entre étudiants à besoins spécifiques (sportifs, danseurs, musiciens, etc.).
- Établissement de points de contacts permanents établissements supérieurs.
- Désignation de tuteurs au sein des UFR.
- Désignation d'étudiants partenaires.

Objectif 4 — Mettre à disposition des équipements sportifs existant dans l'enceinte de l'établissement scolaire aux associations sportives et entreprises locales

Si oui, préciser ci-dessous (rappel des exigences du cahier des charges – annexe 1) :

- 4.1 Délibération favorable du CA de l'établissement sur l'ouverture.
- 4.2 Signature de conventions entre l'établissement et les associations utilisatrices (clubs ou entreprises) et le propriétaire État/collectivité territoriale propriétaire pour l'ouverture des locaux en semaine, week-end ou périodes de vacances ainsi qu'une recherche d'optimisation de l'usage des installations des collectivités par les établissements
- 4.3 Convention spécifique de mise à disposition des installations pour les associations encadrant des personnes à besoins spécifiques (handicap, maladies chroniques, seniors, etc.).
- 4.4 Autres actions à faire valoir sur cet objectif.

Actions réalisées – projetées / calendrier

Par exemple, préciser :

- Réunion d'une instance locale d'échanges sur les besoins et l'optimisation d'utilisation des équipements sportifs dans les différents temps.
- Actions spécifiques d'accueil sur ces périodes (personnels, étudiants, etc.).

Politiques ministérielles et projets pédagogiques annuels ou pluriannuels

Prise en compte du sport et de l'olympisme/du paralympisme dans la mise en œuvre des politiques ministérielles, en terme de : **sélectionnez vos choix dans le menu déroulant** (Transition écologique et développement soutenable ; Métiers d'avenir, en tension ou en évolution ; Bien-être et réussite des étudiants ; Recherche et innovation).

- Les valeurs portées par le sport.
- La santé.
- L'éducation artistique et culturelle.
- Le parcours éducatif de santé.
- Les projets professionnels.
- L'éducation aux médias.
- L'éducation à l'environnement.
- L'éducation à la citoyenneté.
- Les rituels olympiques/paralympiques.
- L'ouverture internationale.
- Autres (précisez ci-dessous).

Décrivez l'action la plus significative en quelques lignes :

Suivi de l'impact de la labellisation dans le cadre du renouvellement

Merci de renseigner le bilan de la 1^{re} phase de labellisation entre 2018/2022 :

Votre établissement a été labellisé précédemment pour une période de 3 années. À l'issue de cette période, quel bilan en tirez-vous? (Choisissez les items correspondants.)

- a. Des événements communs avec un ou plusieurs clubs/comités du territoire ont été organisés.
- b. Une convention a été signée ou réactualisée avec un ou plusieurs clubs du territoire.
- c. Un ou des sportifs de haut niveau témoignent ou sont intervenus.
- d. Des actions spécifiques ont été menées dans le cadre de la JNSU et de la SOP.
- e. Des projets sur le sport ou les Jeux olympiques et paralympiques ont été développés en dehors du cadre direct de l'établissement.
- f. Des aménagements horaires ont été mis en place pour favoriser la pratique sportive.
- g. Un volontaire du service civique a travaillé sur les projets JOP.
- h. Les projets pédagogiques sur les JOP ont contribué à la réussite des études supérieures.
- i. Les projets pédagogiques sur les JOP ont contribué à l'amélioration du climat de l'établissement.
- j. Les projets pédagogiques sur les JOP ont contribué à réduire l'absentéisme des étudiants.
- k. Les projets pédagogiques sur les JOP ont contribué à l'amélioration de la santé et du bien-être des étudiants.
- l. Les projets pédagogiques sur les JOP ont contribué à l'amélioration de l'image de l'établissement.
- m. Des aménagements et adaptations de la scolarité ont été renforcés pour les étudiants sportifs de haut niveau.
- n. Des conventions d'ouverture de l'équipement sportif ont été signées.
- o. Une dynamisation de l'activité sportive du personnel de l'établissement.
- p. Une amélioration des partenariats avec le mouvement sportif local et les collectivités territoriales.
- q. Autres (précisez ci-dessous).

Avant de finaliser

Si vous n'êtes pas connecté via le mail officiel de l'établissement :

3. — Cliquez sur l'onglet « Inviter une personne à modifier ce dossier ».
4. — Envoyez une invitation à l'adresse courriel officielle de votre établissement et/ou à l'adresse officielle de ce dernier, afin que les personnels de direction puissent accéder à la candidature pendant sa construction et les années suivantes.

[Soumettre la demande sur démarches simplifiées](#)

**[→ demarches-simplifiees.fr/commencer/
generation2024superieur](https://demarches-simplifiees.fr/commencer/generation2024superieur)**



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité



Comment déposer une candidature à la labellisation Génération 2024 sur Démarches-simplifiées en 2023 ?

But de cette rubrique: vous aider dans le dépôt et le suivi de candidature à la Labellisation génération 2024.

Pour toute question contactez-nous : generation2024@enseignementsup.gouv.fr (Précisez votre académie et vos coordonnées.)

Préambule

- Candidature à la labellisation Génération 2024, uniquement sous forme numérique via l'application Démarches-simplifiées : demarches-simplifiees.fr/commencer/generation2024superieur
- Formulaire de préparation, brouillon sous word : téléchargez le guide en début de formulaire DS.
- Campagne de labélisation permanente jusqu'aux Jeux olympiques et paralympiques en août 2024 : **formulaire unique nationale – une validation académique.**

Se connecter

[Lien pour déposer une candidature :](#)

- demarches-simplifiees.fr/commencer/generation2024superieur

Dossier de candidature à la labellisation Génération 2024 des établissements supérieurs · demarches-simplifiees.fr

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/test/generation2024superieur>

Dossier de candidature à la labellisation Génération 2024 des établissements supérieurs

🕒 Temps de remplissage estimé : 25 mn

Dossier de candidature à la labellisation Génération 2024 des établissements d'enseignements supérieurs

En commençant un dossier, j'autorise l'administration à me contacter pour m'aider à le finaliser.

[Commencer la démarche](#)

Si vous ne possédez pas de compte

Remarque : dans la mesure du possible et des règles de confidentialité, il est préférable de vous connecter avec le courriel officiel de l'établissement (facilite le suivi/historique). Nous ne recommandons pas l'utilisation de France connect adresse personnelle!

Vous pourrez aussi inviter (cf. 3.2) le directeur ou la directrice ou le président ou la présidente de l'établissement pour le suivi de l'avancée de la démarche.

- Cliquez sur [Créer un compte...], puis renseignez vos identifiants de connexion (courriel établissement).
- Ensuite cliquez sur [Créer un compte] (avec courriel établissement).
- Un courriel de validation vous sera envoyé à l'adresse associée au compte(exemple ci-contre).
- Dans la messagerie école/établissement (vérifiez « spam »), cliquez sur le lien présent dans le courriel de validation pour accéder à la page « Données d'identité ».

Nouveau dossier (Dossier de candidature à la labellisation Génération 2024 des établissements supérieurs) - demarches-simplifiees.fr

https://www.demarches-simplifiees.fr/dossiers/11868523/identite

Dossier de candidature à la labellisation Génération 2024 des établissements supérieurs

Temps de remplissage estimé : 25 mn

Dossier de candidature à la labellisation Génération 2024 des établissements d'enseignements supérieurs

En commençant un dossier, j'autorise l'administration à me contacter pour m'aider à le finaliser.

Données d'identité

Merci de remplir vos informations personnelles pour accéder à la démarche.

Tous les champs sont obligatoires.

Civilité

Madame Monsieur

Prénom **Nom**

Continuer



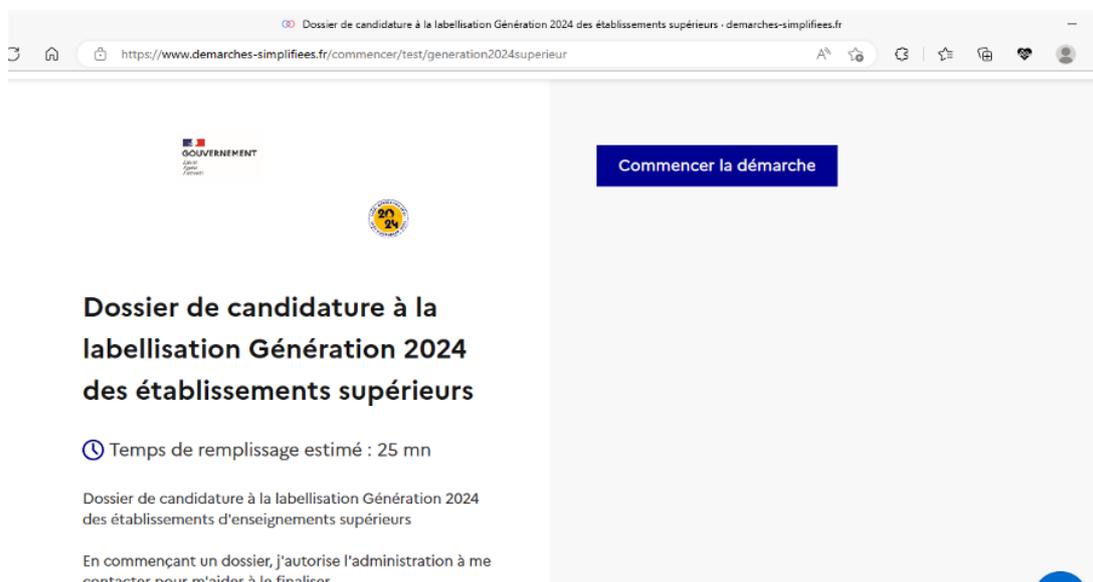
Avant d'effectuer votre démarche, nous avons besoin de vérifier votre adresse **examens.eps@ac-grenoble.fr**.

Ouvrez votre boîte email, et **cliquez sur le lien d'activation** dans le message que vous avez reçu.

Si vous n'avez pas reçu notre message, nous pouvons vous le renvoyer.

Si vous possédez un compte

- Cliquez sur [J'ai déjà un compte].
- Puis, renseignez vos identifiants pour démarches simplifiées.
- Ensuite cliquez sur [Se connecter] pour accéder à la page « Donnée d'identité ».



- En cas de demande confirmation mot de passe. Dans la messagerie école/établissement (vérifiez vos « courriers indésirables »), cliquez sur le lien présent dans le courriel.
- Régler au besoin la configuration de votre navigateur : faq.demarches-simplifiees.fr/article/34-je-dois-confirmer-mon-compte-a-chaque-connexion



Encore une petite étape :)

Ouvrez votre boîte email pierre-emmanuel.panier@sports.gouv.fr puis cliquez sur le lien d'activation du message **Connexion sécurisée à demarches-simplifiees.fr**.

Attention, ce message peut mettre jusqu'à **15 minutes** pour arriver.

Si vous voyez cette page trop souvent, consultez notre aide : <https://faq.demarches-simplifiees.fr/article/34-je-dois-confirmer-mon-compte-a-chaque-connexion>

En cas de difficultés, nous restons joignables via ce formulaire.



Déposer une candidature

Identification de la personne qui dépose la demande

Les premières informations demandées sont la civilité, le nom et le prénom du déposant.

Puis cliquez sur [Continuer].

Pour la suite :

- Veillez à vous munir du code RNE/UAI de l'établissement.
- Vous devrez compléter les différentes rubriques en suivant les indications.
- Vous pourrez télécharger des pièces justificatives dans certaines rubriques.

The screenshot shows a web browser window with the URL <https://www.demarches-simplifiees.fr/dossiers/11868523/identite>. The page title is 'Nouveau dossier (Dossier de candidature à la labellisation Génération 2024 des établissements supérieurs) - demarches-simplifiees.fr'. The main content area is titled 'Dossier de candidature à la labellisation Génération 2024 des établissements supérieurs' and includes a clock icon indicating an estimated completion time of 25 minutes. Below this, it says 'Dossier de candidature à la labellisation Génération 2024 des établissements d'enseignements supérieurs' and 'En commençant un dossier, j'autorise l'administration à me contacter pour m'aider à le finaliser.' On the right side, there is a 'Données d'identité' section with the text 'Merci de remplir vos informations personnelles pour accéder à la démarche.' and 'Tous les champs sont obligatoires.' It contains a 'Civilité' section with radio buttons for 'Madame' and 'Monsieur', and 'Prénom' and 'Nom' input fields. A blue 'Continuer' button is located at the bottom of this section.

Remplir les rubriques

Lors de cette étape, vous pouvez :

- Inviter une personne à modifier le dossier en activant le champ prévu à cet effet :
 - Au sein de votre établissement.
 - Avec l'aide du support dédié de la Dgesip.
- Enregistrer en brouillon à tout moment, en cliquant sur [Enregistrer le brouillon]

Vous devez :

- Utiliser les listes déroulantes (cliquer sur la flèche vers le bas à droite du champ à renseigner).
- Remplir obligatoirement les champs à côté desquels figure un astérisque.
- À tout moment, le dossier peut être enregistré en brouillon. Pour cela, il suffit de cliquer sur le bouton [Enregistrer le brouillon].

Cliquez puis indiquez courriel generation2024@enseignementsup.gouv.fr

Si exceptionnellement vous n'êtes pas connecté via le mail RNE/UA1 et/ou officiel de l'établissement, il est indispensable d'inviter le chef d'établissement avec l'adresse de courriel que vous avez mentionnée pour l'établissement, sur le dossier.

Déposer le dossier

Le mode brouillon :

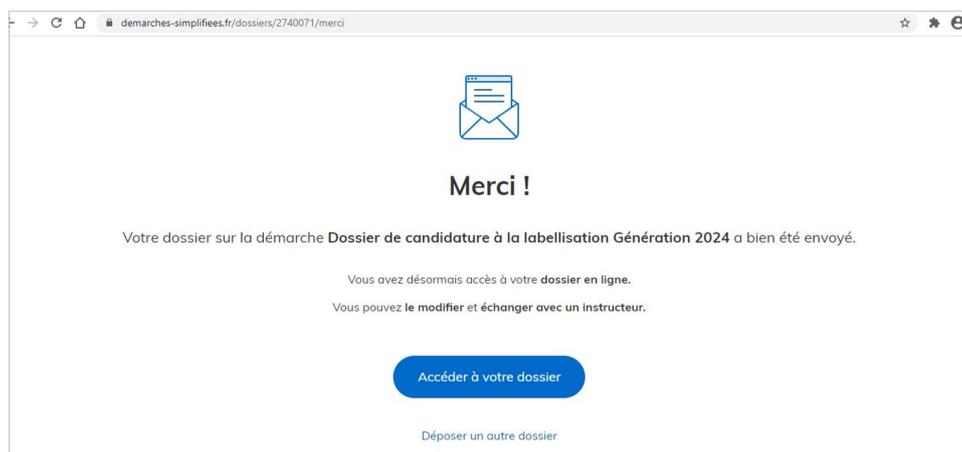
- Sauvegarde des informations renseignées dans le formulaire modifiable et accessible à tout moment tant que la demande n'est pas en instruction.

Avant le dépôt du dossier

- I. Vérifiez d'avoir bien rempli tous les champs obligatoires, avec un astérisque. En cas contraire, vous verrez apparaître la mention « Veuillez renseigner ce champ » près de la rubrique concernée.
- II. Invitez votre supérieur hiérarchique à lire le dossier de candidature par mail « cf 3.2 inviter une personne à compléter le dossier ».

Puis soumettre la demande :

- Cliquez sur [Déposer le dossier] pour effectuer le dépôt et ainsi initier votre demande de validation.
- Attention : la pièce déposée ne doit pas peser plus de 20 Mo.
- Un courriel de confirmation de dépôt vous est envoyé sur l'adresse associée au compte.
- L'écran suivant apparaît.

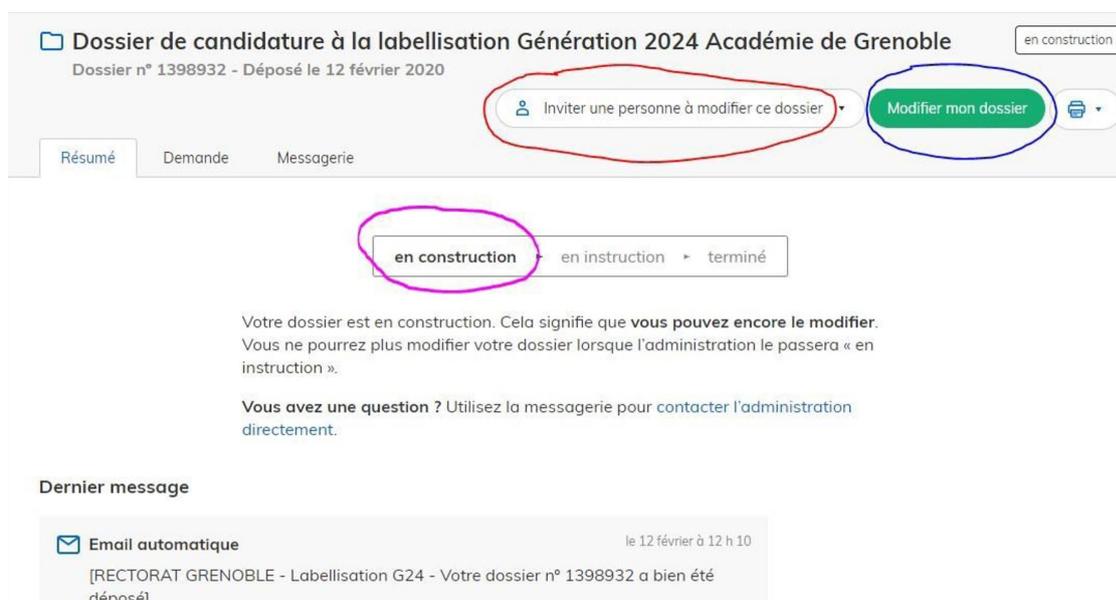


- Votre dossier prend le statut «en construction», il reste modifiable tant qu'il ne prend pas le statut «en instruction».
- Nous vous conseillons de l'imprimer afin de fournir une copie à votre chef d'établissement.
- Il est possible d'accéder à la demande que vous venez de déposer en cliquant sur [Accéder à votre dossier].

Accéder au suivi de ma demande

Consulter et modifier ma demande

- Via [Accéder à votre dossier] dans la fenêtre qui apparaît une fois le dépôt fait.
- Ou [Consulter mon dossier] dans le courriel de confirmation de dépôt reçu à l'adresse du compte, vous accédez à un résumé de votre demande (cf image).
- Sur cette page il est possible de :
- Se connecter au dossier.
- Inviter une personne à le lire et/ou le compléter.
- Le modifier.
- Voir son statut.



Les différents statuts de votre demande

Une fois connecté, vous pouvez accéder directement à votre dossier qui peut avoir quatre statuts différents :

- **« Brouillon »** : dossier modifiable.
- **« En construction »** : dossier modifiable.
- **« En instruction »** :
 - Le comité d'étude départemental instruit votre dossier avant sa présentation au comité de pilotage.
 - Dossier consultable mais non-modifiable.

Après le comité de pilotage, le dossier sera soit :

- **Accepté** : le comité de pilotage a statué sur sa labellisation qui sera effective à partir du 1^{er} septembre 2023, et pour 3 ans.
- **Sans suite** : en cas de désistement du demandeur.
- **Refusé** : temporairement en attendant qu'un correspondant départemental vous contacte et vous accompagne dans la finalisation de la démarche.

Le dossier sera parfois annoté.

Dossier de candidature à la labellisation Génération 2024 Académie de Grenoble en construction

Dossier n° 1398932 - Déposé le 12 février 2020

[Inviter une personne à modifier ce dossier](#) [Modifier mon dossier](#) [Imprimer](#)

Résumé | Demande | Messagerie

en construction → en instruction → terminé

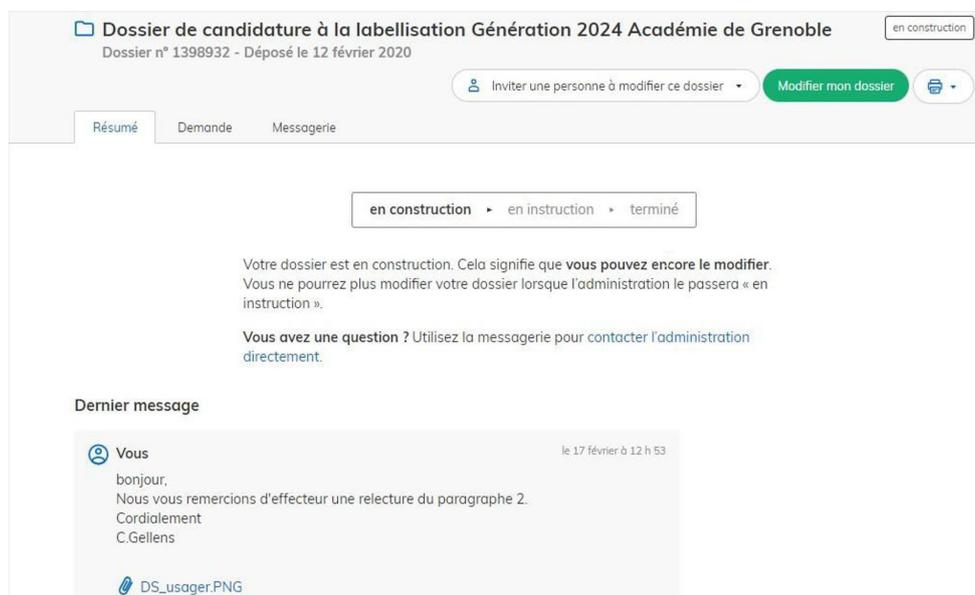
Votre dossier est en construction. Cela signifie que **vous pouvez encore le modifier**. Vous ne pourrez plus modifier votre dossier lorsque l'administration le passera « en instruction ».

Vous avez une question ? Utilisez la messagerie pour [contacter l'administration directement](#).

Télécharger le fichier annoté pour mise à jour

Pour télécharger le fichier annoté, depuis le courriel reçu à l'adresse associée au compte :

- Cliquez sur le lien envoyé ou sur le bouton [Consulter mon dossier].
 - Puis cliquez sur le fichier précédé de l'icône représentant un trombone.
- À partir des commentaires et/ou annotations, mettez à jour votre candidature et archivez-la.



Nous espérons que ce tutoriel vous aura aidé et restons à votre disposition pour toute question.

En cas de besoin :

[Contactez generation2024@enseignementsup.gouv.fr](mailto:generation2024@enseignementsup.gouv.fr)
(en précisant votre académie et vos coordonnées).



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CAHIER DES CHARGES



*Développer des projets structurants
avec les clubs du territoire*

*Participer à la recherche
et aux événements promotionnels
olympiques et paralympiques*

*Adapter les parcours de sportifs
de haut niveau*

*Ouvrir les équipements sportifs
des établissements*



Nouvelle version du 24 mai 2023

Labellisation des établissements d'enseignement supérieur

APPEL À CANDIDATURE ET CAHIER DES CHARGES

Le programme d'appui à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques à Paris en 2024 (JOP 2024), «le sport au service de la société», validé en Conseil des ministres le 22 mars 2017 indique dans sa mesure 1: «créer un label **Génération 2024** pour les établissements scolaires et universitaires».

À cette fin, les ministères chargés de l'enseignement supérieur et des sports lancent pour la rentrée 2018 un appel d'offre national pluriannuel pour encourager dans l'enseignement supérieur, le développement d'une pratique sportive régulière des étudiants notamment des boursiers et de ceux en situation de handicap, ainsi que l'engagement des étudiants dans le mouvement initié et entretenu par «Paris 2024».

Ce label «Génération 2024» s'inscrit également dans la déclinaison opérationnelle de la convention cadre de partenariat sport éducation du 25 septembre 2019 qui lie le Comité national olympique et sportif français (CNOSF), le secrétariat d'État chargé des personnes handicapées (SEPH) ; le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (MENJ), le ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques (MSJOP), le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche (MESR), le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (MASA). Il trouve sa pleine traduction dans les axes stratégiques de la feuille de route partenariale pour le développement de la pratique sportive étudiante du 7 avril 2023 signée par les ministères MESR, MSJOP, France Universités, la Conférence des grandes écoles et la Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs.

Objectifs

Développement de liens entre l'établissement et son environnement associatif sportif

De nombreuses associations sportives ont développé sur tout le territoire un savoir-faire dans les domaines de l'éducation à la citoyenneté, de la santé ou du vivre ensemble. Elles participent à l'initiation et la découverte de l'activité physique et renforcent le goût de la pratique sportive. Au-delà, l'engagement au sein de la vie étudiante sportive et associative, dans les clubs, favorise des prises de responsabilités sociales et citoyennes qui constituent des apports indéniables pour l'insertion sociale et professionnelle de tous les participants.

Dans le même temps, les établissements d'enseignement supérieur poursuivent de tels objectifs par l'intermédiaire d'associations sportives universitaires affiliées à la FFSU, par la mise en place d'une offre de pratique sportive culturelle et artistique pour tous les étudiants et les personnels ou encore par la valorisation des compétences liées à l'activité physique et sportive au sein des cursus d'enseignement supérieur. À cette fin, les établissements d'enseignement supérieur sont dotés de Services universitaires ou interuniversitaires des APS (circulaire du 6 Janvier 1972).

De nombreux projets structurants ont d'ores et déjà été entrepris pour favoriser les passerelles entre le sport dans l'enseignement supérieur et le mouvement sportif associatif. Il convient de les développer, les renforcer et les pérenniser par des projets à dimension territoriale. La mise en œuvre de Mooc (Massive open online course) à objet sportif sera recherchée. La libération du jeudi après-midi pour la pratique sportive des étudiants et la participation aux compétitions FFSU est fortement recommandée.

Participer à la recherche et aux événements promotionnels olympiques et paralympiques

L'année universitaire peut se rythmer par des temps forts de promotion de l'Olympisme et du Paralympisme. Certains événements existent d'ores et déjà : la Journée nationale du sport universitaire (JNSU) et la Journée internationale du sport universitaire (JISU) en septembre, la journée paralympique en octobre, la semaine olympique et paralympique au printemps et la journée olympique du 23 juin.

La semaine olympique et paralympique, expérimentée en 2017 et généralisée à partir de 2018, poursuit deux objectifs : d'une part, la valorisation de la pratique du sport, et particulièrement la pratique sportive des jeunes en situation de handicap, en intégrant des rencontres sportives partagées, et, d'autre part, la valorisation du sport comme objet de recherche et outil pédagogique, en proposant des animations autour des valeurs de l'Olympisme, du Paralympisme et en utilisant des ressources pédagogiques dédiées. Cette semaine pourrait permettre des partenariats avec les établissements scolaires du second degré et des synergies avec d'autres partenaires et réseaux.

Accompagnement ou accueil des sportifs de haut niveau

Le modèle français du sport prend en compte les valeurs essentielles de respect de l'individu, de l'intégrité physique et morale et du respect de l'éthique, la formation et le devenir professionnel.

Le statut particulier des personnes se concrétise par la mise en place d'un double projet de la sportive ou du sportif de haut niveau qui est bâti sur deux axes d'intervention complémentaires et indissociables: la recherche de l'excellence sportive et la réussite éducative et professionnelle. Il doit ainsi favoriser la reconnaissance des compétences développées par ces sportifs au sein de leur parcours de formation et de certification, ainsi qu'au sein de l'univers professionnel.

Ce statut permet de faire face à l'élévation du niveau de la concurrence internationale et l'adoption par les fédérations sportives internationales de nouvelles règles de qualification aux rendez-vous majeurs (notamment les Jeux olympiques et paralympiques) qui augmentent les contraintes sportives: séances pluriquotidiennes, densification du calendrier sportif: entraînements, stages, compétitions, phases de soins et de récupération. Dans ce cadre, des aménagements (organisation de la scolarité, places de logement universitaire, etc.) et un accompagnement individualisé des étudiants concernés sont nécessaires, voire indispensables.

La présence de sportifs de haut niveau au sein de l'établissement nécessite une individualisation de leur parcours en présentiel et à distance (formation ouverte à distance et les espaces numérique de formation), mais réclame d'eux un engagement exemplaire au regard de ces aménagements.

Les établissements d'enseignement supérieur peuvent se saisir de cette opportunité pour ouvrir ces aménagements et dispositifs à des étudiants dont le potentiel sportif serait reconnu et caractérisé par l'établissement, y compris au-delà des listes ministérielles.

Ainsi, l'accueil de sportifs de haut niveau dans l'établissement de même que les aménagements proposés aux sportifs de très bon niveau sont des vecteurs d'échanges entre tous les étudiants sur les valeurs de l'Olympisme, du Paralympisme, les enjeux éducatifs de société (handicap, santé, discrimination, environnement, etc.) et les enjeux d'insertion sociale et professionnelle. Il peut ouvrir à toute autre forme de support comme le parrainage de l'établissement par un sportif de haut niveau ou encore des guides pour l'implication des sportifs de haut niveau dans les établissements.

La mobilisation des réseaux de recherche pour optimiser la haute performance sera amplifiée.

Ouvrir les équipements sportifs des établissements

Les besoins en équipements sportifs, espaces et itinéraires nécessaires à l'ensemble des pratiques sportives recourent ceux de l'enseignement supérieur, des associations sportives universitaires mais aussi des pratiques fédérales et associatives, qu'il s'agisse des pratiques de loisirs, d'entraînement ou de compétition.

Les équipements sportifs implantés au sein des établissements supérieurs doivent pouvoir être accessibles aux étudiants pendant le temps universitaire, mais aussi aux autres pratiquants, voire aux entreprises dans les temps où ils ne sont pas mobilisés par les besoins universitaires. De la même manière, l'usage d'installations sportives externes ou d'espaces naturels requiert une collaboration étroite avec les fédérations et les collectivités territoriales.

Les équipements de l'organisation des JOP 2024 pourront être mobilisés lors d'événements promotionnels pour la jeunesse.

Principes directeurs de la labellisation

Favoriser le volontariat des établissements

Pour atteindre les objectifs ci-dessus et favoriser le développement de passerelles entre les établissements et les clubs sportifs locaux, il convient d'encourager et de sensibiliser les équipes pédagogiques, l'encadrement des établissements, les services et les étudiants.

Les partenariats établis sont valorisés par l'obtention du label «Génération 2024». Cette labellisation s'inscrit dans le projet d'établissement d'enseignement supérieur. Le label insistera plus particulièrement sur les valeurs de la République et les principes de l'Égalité, de la santé, de l'inclusion des personnes en situation de handicap, de l'éco-citoyenneté et de la lutte contre les discriminations.

Favoriser l'initiative des établissements et encourager une adaptation pertinente aux spécificités locales

Pour faciliter la mise en œuvre de la labellisation «Génération 2024», l'établissement volontaire répondant aux critères doit pouvoir bénéficier d'une grande marge de souplesse dans la mise en œuvre de son projet. Il s'agit de développer la continuité de la pratique sportive des étudiants dans les différents temps. Les contraintes locales conduisent à travailler étroitement avec les collectivités territoriales, ainsi qu'à tisser des liens avec le monde sportif local et éventuellement les entreprises. L'expertise des associations sportives universitaires sera un point d'appui important.

Par ailleurs, cette labellisation peut permettre de renforcer l'inscription de l'activité physique et du sport dans la formation étudiante et, par là-même, la construction de compétences transversales figurant aux référentiels de compétences des certifications de l'enseignement supérieur. Des activités artistiques et culturelles ainsi qu'un ensemble de pratiques dédiées au bien être par l'activité physique s'inscrivent naturellement au sein de cette démarche.

L'offre sportive de l'établissement est un facteur d'attractivité supplémentaire sur le plan international.

Obtenir un label

Les effets d'un label ne peuvent être évalués que sur plusieurs années. Les établissements volontaires s'engagent dès lors à mener la mise en place de ce cahier des charges et de celui correspondant à ce qui succédera à Génération 2024 sur une durée de trois années universitaires. Le cahier des charges (Annexe 1) est une indication et un guide pour les établissements et ne constitue pas une liste fermée d'items à respecter en intégralité.

Mise en œuvre et calendrier

Choix des établissements

Le présent cahier des charges est fourni aux établissements, comportant un ensemble de points d'appui pour les candidatures. L'intérêt et les actions de développement de la pratique sportive sont majeurs. La présence et l'engagement de la filière STAPS au sein des établissements constituent des appuis non obligatoires mais très favorables. Les établissements appartenant à un Campus des métiers et des qualifications du sport ont naturellement vocation à s'inscrire au sein de cette dynamique.

La labellisation est attribuée par le recteur de région académique. Elle est instruite par les référents Génération 2024 rectorat/délégués régionaux académiques de la jeunesse et des sports (DRAJES) selon l'organisation académique (avec l'appui d'experts du supérieur le cas échéant) retenue par le comité de pilotage académique Génération 2024.

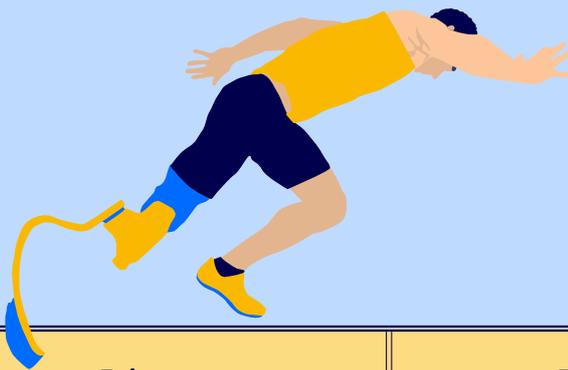
Suivi et évaluation

Un suivi de la labellisation et une animation du réseau des établissements labellisés sont effectués au niveau académique par le recteur et le DRAJES qui s'appuient sur le comité de pilotage académique de suivi composé notamment de représentants du rectorat, de la DRAJES, des Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), des établissements d'enseignement supérieur concernés, du ou des services universitaires des activités physiques et sportives (SUAPS) ou des services interuniversitaires des activités physiques et sportives (SIUAPS), des Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (Crous), des collectivités territoriales, du Comité régional olympique et sportif (CROS), et du Comité régional du sport universitaire (CRSU).

Chaque établissement labellisé désigne un référent Jeux olympiques et paralympiques 2024 et veille à prévoir une évaluation du dispositif mis en place et une présentation dans ses instances de gouvernance.

CAHIER DES CHARGES

Objectifs	Exigences	Exemples
Développement de liens entre l'établissement et son environnement associatif sportif	Organisation d'événements communs avec les structures sportives locales	Organisation de la journée JNSU en début d'année universitaire portes ouvertes sportives du SIUAPS, tournois, exhibitions...
	Information des étudiants sur l'offre de pratique des clubs sportifs locaux	Site internet du SUAPS ou SIUAPS Affichages
	Information des étudiants sur les possibilités de pratiques de pleine nature dans l'environnement de l'établissement	Mobilisation des réseaux sociaux...
	Information des étudiants sur les événements sportifs locaux	Communication des besoins des clubs (bénévoles, aides pour sportifs en situation de handicap)
	Faciliter l'engagement des étudiants dans la vie associative universitaire et sportive locale	Vente de billets pour les événements sportifs locaux
	Conventionnement et actions de partenariat entre l'établissement et des clubs sportifs de l'environnement	Mutualisation de matériel Echanges de prestations
	Stagiarisation d'étudiants dans le cadre de cursus de formation Mise en place de formations pour les acteurs des clubs de l'environnement (DU...)	Partenariats avec les établissements accueillant des jeunes en situation de handicap
Participation à la recherche et aux événements promotionnels olympiques et paralympiques	Co-animation ou encadrement d'événements sportifs locaux ou de formations	Événements de pratiques de pleine nature Formations secourisme
	Organisation et/ou participation à des actions inscrites dans le calendrier des grands événements promotionnels olympiques et paralympiques (trois temps forts annuels)	Mobilisation des équipes enseignantes impliquées dans l'animation des APS
	Développement et valorisation de recherches scientifiques ou d'innovations technologiques menées au sein de l'établissement en lien avec l'olympisme et le paralympisme	Participation des étudiants aux actions et événements (conception, organisation, mise en œuvre) Reconnaître les compétences acquises dans l'engagement local (chapitre 6.1 supplément au diplôme)
	Participation des étudiants sur ces événements validée et valorisée dans les cursus	
	Implication des dispositifs universitaires de bibliothèque ou de communication dans la préparation et communication sur les événements	Faire vivre et communiquer sur les partenariats Utiliser les ressources documentaires disponibles (CANOPE...).
	Intervention des sportifs olympiques et paralympiques inscrits dans l'établissement sur les différents événements	Appui sur les supports de médiatisation Engagement des sponsors et mécènes
	Organisation de manifestations scientifiques sportives ou de vulgarisation pouvant accroître l'audience des événements promotionnels olympiques et paralympique	Mise en place d'événements estudiantins (rencontres, congrès, tables rondes...)



Objectifs	Exigences	Exemples
<p>Accompagnement ou accueil des sportifs de haut niveau (dont jeunes en situation de handicap) Code de l'éducation, article L.331-6, L.332-4, L.611-4; Code du sport: L.211-5, L.221-9 et L.221-10</p>	<p>Intégration des besoins particuliers des sportifs de haut niveau dans leur cursus:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. admission spécifique dans les établissements; 2. organisation de l'emploi du temps (prise en compte des contraintes liées aux entraînements, stages et compétitions) et priorité dans le choix des groupes des travaux pratiques et des travaux dirigés; 3. aménagement des examens (modalités de contrôle des connaissances, adaptation du calendrier des examens); 4. aménagement de la durée des cursus; 5. accompagnement personnalisé (tutorat, cours de soutien, etc.) 	<p>Adaptations spécifiques ou innovantes des moyens pédagogiques aux étudiants à besoin particulier</p> <p>Reports de notes et dispositifs spécifiques d'évaluation</p> <p>Formations à distance</p> <p>Collaborations avec des établissements universitaires présents sur des lieux de stages sportifs hivernaux...</p> <p>Aides aux recherches de logement</p> <p>Aides administratives et pédagogiques sur les démarches internes</p> <p>Création d'un livret individuel de compétences spécifiques et transversales pour les SHN Inscription de compétences spécifiques au supplément au diplôme</p> <p>Constitution de groupes d'échange et d'entraide entre étudiants à besoins spécifiques (sportifs, danseurs, musiciens, etc.)</p>
	<p>Nomination d'un enseignant référent, chargé du suivi des SHN et sportifs (ives) ayant une pratique sportive d'excellence ou d'accession au haut niveau</p>	<p>Établissement de points de contacts permanents</p> <p>Désignation de tuteurs au sein des UFR</p> <p>Désignation d'étudiants partenaires</p>
	<p>Coordination spécifique pour le parcours des sportifs en situation de handicap: nomination d'un enseignant référent pour les sportifs en situation de handicap</p> <p>Aménagements des cursus et des examens</p> <p>Analyse des aménagements matériels répondant aux besoins spécifiques des sportifs en situation de handicap</p>	<p>Création de dispositifs d'intégration (groupes étudiants, personnels, enseignants)</p>
<p>Mise à disposition des équipements sportifs existants dans l'enceinte ou à proximité de l'établissement universitaire aux associations sportives et entreprises locales Code de l'Éducation: article L841-1, L841-2, intégrant l'agenda d'accessibilité programmé AdAp</p>	<p>Délibération favorable du CA de l'établissement sur l'ouverture</p>	<p>Inscription au CA de l'établissement avant la fin d'année universitaire pour préparer programme de rentrée.</p>
	<p>Signature de conventions entre l'établissement et les associations utilisatrices (clubs ou entreprises) et le propriétaire État/collectivité territoriale propriétaire pour l'ouverture des locaux en semaine, week-end ou périodes de vacances ainsi qu'une recherche d'optimisation de l'usage des installations des collectivités par les établissements d'enseignement supérieur</p>	<p>Réunion d'une instance locale d'échanges sur les besoins et l'optimisation d'utilisation des équipements sportifs dans les différents temps</p>
	<p>Convention spécifique de mise à disposition des installations pour les associations encadrant des personnes à besoins spécifiques (handicap, maladies chroniques, seniors, etc.)</p>	<p>Actions spécifiques d'accueil sur ces périodes (personnels, étudiants, etc.)</p>

DES RESSOURCES POUR FACILITER LA MISE EN ŒUVRE DE LA LABELLISATION « GÉNÉRATION 2024 »

A • Développement de liens entre l'établissement et son environnement associatif sportif

- [La feuille de route pour le développement de la pratique sportive étudiante](#)
- [La convention cadre de partenariat sport éducation CNOSEF/ ministères du 25 septembre 2019](#)
- [Les conventions avec les fédérations sportives](#)
- [Les actes du colloque « activités sportives de nature à l'école »](#)
- [Le rôle éducatif des sports de nature](#)
- [Le décret 70-1269 231270 : organisation des activités physiques, sportives et de plein air dans l'enseignement supérieur abrogé et codifié dans le code du sport par le décret n°2013-756 du 19 août 2013](#)
- [Le décret 93-461 250393 : obligations de service des personnels enseignants du second degré affectés dans les établissements d'enseignement supérieur : Decret_93-461_250393.pdf](#)
- [La circulaire 1972 : Fonctionnement des services universitaires et interuniversitaires des APS et de plein air](#)
- [La circulaire du 6 janvier 1972 : mise en place des SUAPS et SIUAPS dans l'enseignement supérieur](#)
- [La Section 5 : L'organisation des activités physiques et sportives dans l'enseignement supérieur \(Articles D714-41 à D714-53\)](#)

B • Participation à la recherche et aux événements promotionnels olympiques et paralympiques

- [La semaine olympique et paralympique](#)
- [L'année de l'olympisme de l'école à l'université](#)
- [Le Centre d'étude et de recherche olympique universitaire \(CEROU\) Université de Franche comté](#)
- [Le Colloque les enjeux des jeux Montpellier 12-15 décembre 2022](#)
- [Appel à projets « sport haut performance » : vague 1 & vague 2](#)

C • Accompagnement ou accueil des sportifs de haut niveau

- [L'instruction interministérielle n° DS/DS2/2020/199 du 5 novembre 2020 relative aux élèves, étudiants et personnels de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur ayant une pratique sportive d'excellence ou d'accession au haut niveau](#)
- [La Circulaire organisation des études supérieures des sportifs et sportives de haut niveau 30 janvier 2023](#)
- [Expérience Sorbonne / Expérience Clermont Ferrand / Expérience Nantes université / Université Paris cité / Expérience Université Paris Saclay / Expérience Lorraine université / Expérience Tln ; Université Orléans / Expérience SUAPS université Paris V](#)
- [fied.fr / la FOAD dans le réseau grand INSEP](#)

D • Mise à disposition des équipements sportifs aux associations sportives et entreprises locales

- [Un exemple de convention entre un SIUAPS /club local mobilisation de l'équipement sportif](#)
- [Le Code de l'Éducation, articles L841-1 et L841-2](#)

E • Autres ressources

- [L'année du sport de l'école à l'université / l'année de l'Olympisme de l'école à l'université](#)
- [Comité national olympique et sportif POPE, Comité paralympique et sportif, COJO 2024, Académie national olympique Française](#)
- [Les sites des fédérations universitaires FFSU, UNCU](#)
- [Les sites des pôles ressources nationaux PRN sports innovations, PRN sport de nature, PRN sport santé bien être, Centre d'expertise sport handicaps CESH et la mission développement durable du ministère chargé des sports](#)
- [Les ressources INSEP, le site du ministère chargé de l'agriculture « développement des pratiques sportives dans l'enseignement agricole »](#)
- [Le site de la DJEPVA – jeunes.gouv.fr et de l'INJEP](#)



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Nouvelle version du 24 mai 2023

esr.gouv.fr — culture.gouv.fr — agriculture.gouv.fr — sports.gouv.fr

LE LABEL GÉNÉRATION 2024 EST DÉCERNÉ À :

- Pour développer les passerelles entre le monde universitaire et le monde sportif.
- Pour encourager la pratique physique et sportive des jeunes dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

CE LABEL EST DÉLIVRÉ POUR TROIS ANNÉES UNIVERSITAIRES À COMPTER DU :

Fait à :

Les ministres :

Sylvie Retailleau, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Pap Ndiaye, ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

Le :

Amélie Oudéa-Castéra, ministre des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques

Délivré par la rectrice/le recteur de l'Académie de :

Signature :





**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

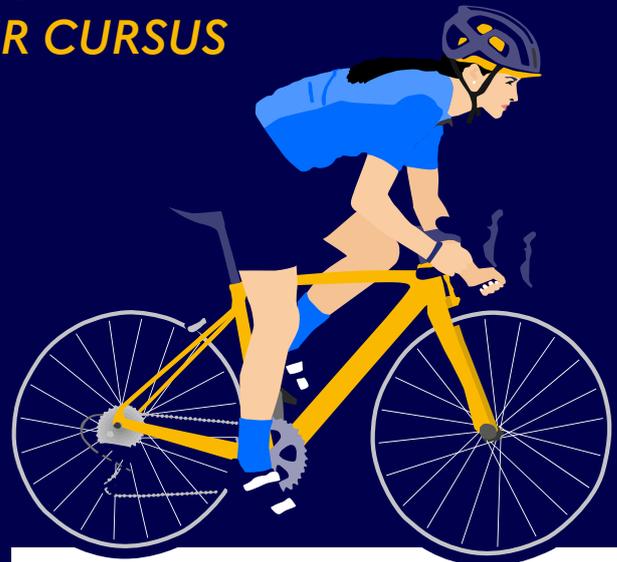
**DÉVELOPPER LES PASSERELLES
ENTRE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET LE MOUVEMENT SPORTIF
POUR ENCOURAGER LA PRATIQUE
PHYSIQUE ET SPORTIVE DES ÉTUDIANTS**



**ACCOMPAGNER LES SPORTIFS
DE HAUT NIVEAU DANS LEUR CURSUS**

**Objectifs du label
Génération 2024**

- Développer des projets structurants avec les clubs sportifs du territoire.
- Participer aux évènements promotionnels olympiques et paralympiques.
- Adapter les parcours des sportifs de haut niveau.
- Ouvrir les équipements sportifs des établissements.



**Principes
directeurs**

- Favoriser le volontariat des écoles et des établissements pour développer la pratique sportive.
- Favoriser l'initiative des établissements et encourager une adaptation pertinente aux spécificités locales.
- Renforcer l'inscription de l'activité physique et du sport dans la formation étudiante et, par là-même, la construction de compétences transversales figurant aux référentiels de compétences des certifications de l'enseignement supérieur.





OBTENIR LE LABEL

Choix des établissements

- Via une demande sur le formulaire dématérialisé : demarches-simplifiees.fr/commencer/generation2024superieur
- En fonction de sa conformité au cahier des charges du label G 2024 supérieur.
- Validé par les référents académiques Génération 2024.

Suivi et évaluation à plusieurs niveaux

Suivi au niveau national et académique.

En savoir plus

→ <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/sport>

Pour toute demande complémentaire

→ generation2024@enseignementsup.gouv.fr

